MC. Avec vous pour la vie.

en marche

Bimensuel
N° 1704
17 novembre 2022

Bureau de dépôt Liège X - P701300

© AdobeStock

À la chasse aux pollutions intérieures

PAGE 7

Habitat

Solutions simples pour un logement sain

Les sources de pollution dans la maison sont multiples : matériaux d'aménagements, peintures, produits d'entretien, parfums d'intérieur… Comment réduire leur impact sur la santé ?

PAGE 7

© AdobeStock

Alimentation

Tempête dans un verre de lait

Devant l'offre grandissante de produits sans lactose, de nombreuses personnes se questionnent : le lait de vache est-il bon pour la santé ?

PAGE 5

Justice

Devoir de vigilance : des multinationales sur la sellette

L'ère des puissantes entreprises exploitant les populations et les terres serait-elle révolue ? On peut l'espérer : la loi relative au "devoir de vigilance" des entreprises gagne du terrain en Europe et démontre une avancée en termes de justice sociale et climatique.

PAGE 6

Lectures

Des éditions belges à découvrir

Depuis trois ans, le livre francophone de Belgique est célébré tout au long du mois de novembre avec l'opération "Lisez-vous le belge ?". *En Marche* vous propose de découvrir sept maisons d'éditions belges et leurs nouveautés jeunesse parues récemment.

PAGE 9

Travailleurs salariés

Le crédit-temps : quelles conséquences pour la pension ?

Le crédit-temps permet au travailleur salarié de réduire ou de suspendre temporairement ses prestations de travail pour suivre une formation, prendre soin d'un proche ou terminer sa carrière en douceur… À certaines conditions, une allocation d'interruption lui est octroyée pendant cette période. Mais qu'en est-il pour la pension ? Autant savoir.

© AdobeStock

Il existe trois types de crédit-temps (1) :

1. **Le crédit-temps pour le motif "suivre une formation reconnue".** La durée maximale est de 36 mois. Trois formules sont possibles : interruption totale, prestations à mi-temps ou réduites d'1/5e temps (= passage à 4/5e temps).
2. **Le crédit-temps pour le motif "octroi de soins à un tiers".** La durée maximale est de 51 mois (voir encadré ci-contre), avec les trois mêmes formules possibles.
3. **Le crédit-temps de fin de carrière à partir de 60 ans,** avec deux formules possibles : passage à mi-temps ou réduction d'1/5e temps. Dans des situations exceptionnelles, il est possible d'accéder à ce type de crédit-temps et de bénéficier d'une allocation d'interruption à partir de 55 ans (2).

Attention, ces formules ne sont pas à confondre avec les congés thématiques que les salariés ont le droit de prendre dans certaines situations : le congé parental, le congé pour assistance médicale, pour soins palliatifs ou pour aidants proches. Ce sont deux systèmes distincts, avec des conditions d'octroi et des allocations différentes. Il est possible de combiner les deux. En revanche, les durées maximales des crédit-temps pour motifs ne sont pas cumulables.

Parmi les périodes assimilées

Les crédits-temps (et congés thématiques) font partie des "période assimilées" au travail comme le chômage indemnisé, le repos d'accouchement, l'incapacité de travail, le régime de chômage avec complément d'entreprise, etc. Cela signifie qu'ils sont pris en considération pour le calcul de la pension légale à condition que le travailleur perçoive une allocation d'interruption de l'Onem. Attention : toutes ces périodes ne sont pas assimilées de la même manière !

Pendant la période de crédit-temps, on calcule la pension sur la base d'un salaire fictif, à savoir un montant basé sur les rémunérations de travail. En fait, deux types de salaire fictif existent :

- le **"salaire fictif normal"**, basé sur les rémunérations réelles perçues avant la période assimilée,
- le **"salaire fictif inférieur"** (ou limité), basé sur un salaire minimum, fixé à 29.093,99 euros pour une année complète (montant indexé au 1er août 2022).

> Pour certaines périodes de crédit-temps, il est tenu compte du salaire fictif normal et pour d'autres du salaire fictif inférieur.

Pour certaines périodes de crédit-temps, il est tenu compte du salaire fictif normal et pour d'autres du salaire fictif inférieur. Les situations générales et actuelles sont détaillées dans le tableau ci-contre.

// SERVICE PENSION

(1) Il est possible de calculer le montant de l'allocation d'interruption et la durée à laquelle on peut y avoir droit sur breakatwork.be. La CSC a conçu un module permettant de simuler l'impact d'un crédit-temps sur les revenus (lacsc.be).
(2) Être occupé dans une entreprise en difficulté, avoir au moins 35 ans de passé salarié, avoir exercé un métier lourd ou un travail de nuit pendant une période déterminée, être en incapacité de continuer à travailler dans le secteur de la construction.

	DURÉE MAXIMALE	SALAIRE FICTIF NORMAL	SALAIRE FICTIF INFÉRIEUR
Crédit-temps pour formation	36 mois	En principe toute la période	Si le travailleur a plus de 57 ans ET interrompt complètement son travail
Crédit-temps pour soins	51 mois (voir encadré)		
Crédit-temps fin de carrière "normal" < 60 ans	5 ans	312 premiers jours	Période restante sauf dérogations (1)
Crédit-temps fin de carrière avec dérogation < 55 ans	10 ans	En principe toute la période (sauf pour longue carrière) (2)	Ne s'applique pas (sauf pour longue carrière) (2)

(1) Il est tenu compte du salaire fictif normal durant toute la période dans certaines situations : travail dans une entreprise en difficulté ou en restructuration, exercice d'un métier pénible, de nuit ou dans le secteur du bâtiment avec interruption du travail pour raisons de santé.
(2) En cas de longue carrière (au moins 35 années de travail salarié), 312 jours sont calculés sur la base du salaire fictif normal. Pour les autres périodes, le calcul de la pension s'effectue en principe sur la base de salaire fictif inférieur.

Le crédit-temps, cible d'économies budgétaires

En octobre dernier, le gouvernement a conclu un accord sur le budget de l'État fédéral pour 2023 et 2024. La réforme du crédit-temps figure parmi les mesures destinées à réaliser des économies budgétaires. Quel que soit le motif, la durée maximale sur l'ensemble de la carrière serait rabotée de trois mois. Le crédit-temps pour soins passerait ainsi de 51 à 48 mois maximum. Par ailleurs, ces congés ne seraient plus autorisés que jusqu'à l'âge de 5 ans de l'enfant (et non plus 8 ans). L'accès au crédit-temps nécessiterait une carrière professionnelle de 36 mois minimum (au lieu de 24 mois actuellement). Il est question aussi de durcir la condition d'occupation pour prendre un crédit-temps à mi-temps (à temps plein et non plus à partir de 3/4 temps). Enfin, l'allocation majorée pour les travailleurs de 50 ans et plus serait supprimée.
Ces mesures font l'objet de vives protestations dans la société civile. Tant que les textes légaux ne sont pas approuvés par le Parlement, les modalités actuelles restent en vigueur. //JD

Conseils

Aider une victime de violence conjugale à se protéger

Aider une victime de violence conjugale à se protéger est complexe. Les règles juridiques ne suffisent pas toujours pour aider efficacement. D'autres ressources et interventions sont souvent nécessaires. De plus, chaque situation est différente. Pour être efficace, il faut trouver une solution adaptée à la situation concrète de la victime.

© AdobeStock

La violence conjugale prend de très nombreuses formes. Elle peut être physique, verbale, sexuelle, administrative, etc. Parfois, communiquer de fausses informations juridiques fait partie de la violence conjugale. Par exemple, l'auteur fait croire à la victime qu'elle perdra l'hébergement des enfants si elle quitte le logement. Ou il lui dit qu'elle ne peut divorcer ou déménager sans son accord.

> Il est plus efficace d'agir en réseau face aux situations de violence conjugale.

Dans ce cas, pour aider une victime de violence conjugale, il est essentiel de lui donner des informations juridiques correctes. Cela lui permet de faire ses choix en connaissance de cause.

Construire des scénarios de protection adaptés

Il est important aussi de déterminer avec la victime des "scénarios de protection". Ce sont des conduites à suivre au moment où les violences commencent. Pour être efficaces, ces scénarios doivent être adaptés à la situation concrète de la victime.

Pour cela, il faut identifier les moments et les éléments déclencheurs des violences. Ces éléments sont propres à chaque situation. Ensuite, il faut tenir compte des éléments factuels de la situation. Par exemple :

- La victime est-elle seule ou accompagnée de son/ses enfant(s) ?
- A-t-elle des revenus propres ou est-elle dépendante financièrement de son/sa partenaire ?
- Est-elle dans une situation de handicap ?
- Parle-t-elle français ?
- Qui sont les proches qui peuvent lui apporter un soutien ?

Tous ces éléments permettent de construire un scénario de protection réaliste. Voici des exemples concrets de scénarios de protection :

- Prévenir les voisins que l'on est victime de violence conjugale.
- Préparer un "sac de départ" à emporter lorsque l'on décide de partir.
- Laisser le "sac de départ" chez une personne de confiance.
- Photocopier certains documents (documents d'identité et autres documents importants).
- Avoir un "téléphone de secours" caché et y enregistrer les numéros importants.
- Mémoriser les numéros d'urgence par cœur (101, 112, etc.) ou d'autres numéros utiles (maison d'accueil, ligne d'écoute, proches, etc.).
- Convenir d'un mode de communication avec un proche, un voisin.

Agir ensemble

Enfin, il est préférable de ne pas agir seul face aux situations de violence conjugale. Ce sont des situations complexes où il est plus efficace d'agir en réseau tout en respectant le secret professionnel bien sûr. L'important est de garder la confiance de la victime, sinon on ne peut plus l'aider. Voici quelques services spécialisés vers lesquels se tourner :

- **"Ça vaut pas l'coup" :** pour une prise en charge globale (psychologique, sociale, etc.).
- **"Le Déclic" :** pour une prise en charge globale (démarches administratives, conseils juridiques, recherche de logement).
- **"Praxis" :** pour un accompagnement des auteurs de violence.
- **Le service "Avevi" de l'Association pour le droit des étrangers :** pour un accompagnement des personnes étrangères victimes de violence conjugale.
- **Les maisons d'accueil** (ama.be).

// ZOÉ VANDEVELDE, JURISTE À L'ASBL DROITS QUOTIDIENS

>> Plus d'informations dans la rubrique **"violences conjugales" sur droitsquotidiens.be**

Politique sociale

Cohabitant : un statut discriminant

Le 18 novembre marquera le lancement de la campagne "Statut de cohabitant.e – 100% perdant.e" menée conjointement par le Centre d'information et d'éducation populaire (Ciep/MOC) et Présence et Action culturelle (PAC). Un combat de 40 ans pour la suppression d'un statut jugé discriminant envers les personnes les plus précaires, et plus particulièrement les femmes.

Lucienne, âgée de 85 ans, est bénéficiaire de la Garantie de revenus pour personnes âgées (Grapa). Elle sent que son autonomie vacille. Elle irait bien en maison de repos mais ses revenus sont insuffisants. Elle pense alors emménager chez sa fille. Gros hic : Lucienne et sa fille – qui bénéficie d'une allocation de chômage – deviendraient alors cohabitantes et verraient chacune leurs revenus diminuer, ce qui mettrait sa fille dans l'incapacité d'assumer les charges de son ménage. Cette situation fictive est le lot de nombreuses personnes. Le statut de cohabitant est sous le feu des critiques depuis son instauration en 1974 dans l'aide sociale. Et pour cause : la vie en couple, en famille ou en colocation est, le plus souvent, synonyme de perte importante de revenus pour les personnes qui perçoivent des prestations sociales. Cela concerne tant les revenus de remplacement de la sécurité sociale (allocations de chômage et d'insertion, indemnités d'incapacité de travail et d'invalidité) que les allocations d'assistance sociale (revenu d'intégration sociale, Grapa, allocation de remplacement de revenus pour personnes handicapées).

Depuis près de 40 ans, les organisations syndicales, mouvements féministes et associations de lutte contre la pauvreté militent pour la suppression de ce statut. Dans un contexte de crise sociale et énergétique, et dans la perspective des élections de 2024, le Ciep, le MOC et la PAC se mobilisent à nouveau avec d'autres associations et syndicats pour faire bouger les lignes au niveau politique.

Les femmes les plus touchées

Dans les années 80-90, pour faire des économies budgétaires, l'octroi d'une allocation plus basse aux cohabitants s'élargit à la branche du chômage (1980) puis à celle de la "maladie-invalidité" (1991). La logique politique s'appuie sur le principe suivant : les cohabitants sont solidaires et réalisent des économies d'échelle du fait de leur vie commune. *"Ce système suppose que les dépenses d'une personne cohabitante équivalent à la moitié d'une personne isolée. Or, c'est une vision totalement erronée"*, s'insurge Eléonore Stuljens, chargée d'études aux Femmes prévoyantes socialistes, lors d'un webinaire rassemblant également la CSC-femmes, Vie féminine et le bureau des femmes de la FGTB (1).

À l'époque, l'entrée du statut de cohabitant impacte majoritairement les femmes sans emploi. La mise en application dans le secteur du chômage s'appuyait sur *"la volonté de cibler des personnes qui avaient 'objectivement moins besoin de ces allocations que d'autres'*, décrit Soizic Dubot. *Or, 90% des chômeuses étaient en couple"*, commente la coordinatrice de Vie féminine, qui voit dans cette mesure à la fois la négation de droits individuels et une vision réductrice du travail des femmes, celles-ci étant considérées comme des "travailleuses de seconde zone", n'amenant qu'un revenu d'appoint dans le ménage.

Source de précarité financière, le statut de cohabitant apparaît encore particulièrement discriminatoire envers les femmes. Bien que l'écart entre hommes et femmes se soit réduit. *"Aujourd'hui, il y a une quasi-parité parmi les chômeurs complets indemnisés au taux cohabitant"* (2). Par ailleurs, personne n'est à l'abri d'un accident de travail, d'une maladie ou d'une faillite.

De multiples raisons d'abolir ce statut

Pour les organisations à l'initiative de la campagne, l'assurance sociale ne peut être remplacée par la solidarité "présupposée" au sein des couples ou entre cohabitants de manière générale. Il s'agit de droits sociaux pour lesquelles les personnes ont contribué par leurs cotisations. Ce système peut aussi entraîner des situations de dépendance contraires à l'égalité entre hommes et femmes et à l'autonomie de celles-ci.

Par ailleurs, les modes de vie et d'habitat se sont diversifiés : colocation avec ou sans lien de parenté et/ou affectif, habitat groupé, logement intergénérationnel.... Les réglementations en matière de cohabitation pénalisent durement la *"solidarité informelle, intrafamiliale, amicale ou citoyenne, qui ne se résume pas à la réduction d'une partie des frais de la vie courante."*

D'autre part, supprimer le statut de cohabitant mettrait fin aux contrôles domiciliaires. Pour les organisations, ces contrôles posent un problème en termes de respect de la vie privée et sont une atteinte à la liberté et à la dignité des personnes. Par leur caractère suspicieux, ils peuvent générer de la méfiance envers des institutions sociales censées accompagner les ayants-droits. Un cercle vicieux en somme, puisqu'il renforce le non-recours aux droits. Avec comme conséquence aussi un manque de clarté, une insécurité juridique et un impact négatif sur la vie des gens.

Discriminant, appauvrissant, en décalage avec nos modes de vie, mettant à mal les solidarités..., le statut de cohabitant est ainsi l'objet de toutes les critiques. Sa suppression doit d'urgence revenir à l'agenda politique.

// SORAYA SOUSSI

>> Pour en savoir plus sur la campagne "Statut de cohabitant.e – 100% perdant.e" : ciep.be > actualités

(1) Webinaire "Stop au statut de cohabitant.e ! 40 ans de combats féministes et syndicaux", facebook.com, mars 2022
(2) "La fin du statut de cohabitant.e ou la nécessité de passer le flambeau", P.Vangilbergen, pac-g.be, 2022

© Adobestock

À suivre

Militants écolos : pourquoi s'attaquer à l'art ?

Depuis plusieurs mois, des tableaux de maître sont la cible de vandalisme. Des actes revendiqués par des militants écologistes, qui souhaitent attirer l'attention du grand public pour l'alerter sur le réchauffement climatique et mettre fin à l'utilisation des énergies fossiles. Le message est-il vraiment clair ?

© Belgaimages

Tout a commencé en mai dernier, avec l'entartage de "La Joconde" au musée du Louvre. Quelques mois après cet attentat pâtissier, c'est au tour des "Tournesols" de Van Gogh d'être aspergés de soupe à la Tate Gallery de Londres. "Les Meules" de Monet, "La Jeune Fille à la perle" de Vermeer et, tout récemment, "Le Semeur" de Van Gogh – pauvre Vincent ! – complètent la liste des "victimes" de ces actions coup de poing menées par des militants écologistes. Leur but ? Éveiller les consciences face à la destruction de l'environnement. *"Comment vous sentez-vous lorsque vous voyez quelque chose de beau et d'inestimable être détruit sous vos yeux ?"*, a interrogé l'un des manifestants devant "La Jeune Fille à la perle". *"C'est le même sentiment quand vous voyez la planète être détruite."* Mais quelle est véritablement la portée de ce vandalisme assumé qui semble faire tache d'huile ?

Message vu... mais pas forcément reçu

Sur les réseaux sociaux, ces "performances" non-violentes font un véritable tabac. La scène des "Tournesols" maculée de soupe à la tomate a par exemple été visionnée plus de 48 millions de fois sur Twitter ! Objectif atteint pour ces collectifs d'activistes, soucieux de sensibiliser le plus grand nombre aux ravages causés par la crise climatique ? Pas si sûr, si l'on en croit la pléthore de commentaires outrés qu'ont suscité le visionnage de ces images. *"Il faut souligner le côté inoffensif de ces actions : les œuvres ne sont pas abîmées car elles sont toutes protégées par une vitre qui 'réceptionne' les projectiles qui les visent,* analyse la sociologue et chercheuse Anne Bessette au micro de France Culture (1). *Mais le lien entre les actes et les revendications de ces groupes militants semble difficilement compris par le grand public. Actuellement, les avis sont mitigés, y compris chez une partie des écologistes."*

En recourant à des protestations aussi polarisantes, les activistes risquent de voir l'opinion publique se retourner contre eux. Ce qui serait contre-productif, estime le sémiologue François Jost (2). *"On ne distingue pas de logique à ce type d'actions. Abîmer – ou faire semblant d'abîmer – un tableau et abîmer la nature, ce sont deux choses totalement différentes. Comment, dès lors, soutenir ce qui ne fait pas sens ?"* À l'apparente aberration de ce "geste-discours", vient se greffer une autre pensée : ces œuvres d'art, pures et fragile par essence, ne peuvent pas se défendre. Protégées des outrages du temps durant des centaines d'années, beaucoup crient au sacrilège et s'insurgent de voir ces tableaux servir désormais d'outils de communication dans une lutte qui ne devrait pas se mener dans les couloirs des musées.

Vandalisme et iconoclasme : pas le même combat

Pour l'historien de l'art Bruno Nassim Aboudrar (3), il faut observer ces actions dégradantes par l'autre bout de la lorgnette : loin de détester ces œuvres d'art, les militants en connaissent au contraire la valeur. *"Ils font semblant de s'en prendre à elles. Ils savent bien sûr que ces tableaux sont innocents et que les œuvres sont protégées."* Et de distinguer deux attitudes "anti" : l'iconoclasme et le vandalisme. Le premier, rappelle Bruno Nassim Aboudrar, s'en prend à ce que dénote l'œuvre : *"Un iconoclaste va par exemple détruire une image qui représente Jésus parce que Jésus est en partie cette image"*. Dans le vandalisme, c'est la connotation de l'œuvre qui est visée. *"On détruira une image pour sa valeur financière, parce qu'elle évoque le pouvoir ou qu'elle plaît à beaucoup de monde."*

FACE AU MANQUE D'ACTION DU POLITIQUE, CE DÉSESPOIR S'EXPRIME AUJOURD'HUI DANS LES MUSÉES. CES "LIEUX DE CONSERVATION" SERAIENT-ILS AUSSI CIBLÉS POUR CE QU'ILS SONT, À L'HEURE OÙ NOUS SEMBLONS INCAPABLES DE CONSERVER NOS ESPACES NATURELS ?

Quoi qu'il en soit, le timing de ces protestations n'est pas un hasard : elles sont quasiment toutes survenues peu de temps avant le coup d'envoi de la COP 27, qui a débuté en Égypte le 6 novembre dernier. L'intensification du dérèglement climatique pousse les activistes à se mobiliser. *"Au fil des décennies, le changement climatique va affecter de plus en plus de personnes,* avance Oscar Berglund, spécialiste de l'activisme à l'université de Bristol (Angleterre) (4). *Et nous verrons les gens prendre des mesures de plus en plus désespérées."* Face au manque d'action du politique, ce désespoir s'exprime aujourd'hui dans les musées. Ces "lieux de conservation" seraient-ils aussi ciblés pour ce qu'ils sont, à l'heure où nous semblons incapables de conserver nos espaces naturels ? Si le message peut paraître maladroit, on peut en tout cas en apprécier l'ironie...

// JULIEN MARTELEUR

(1) "Vandalisme militant : pourquoi s'en prendre aux œuvres d'art ?", dans le podcast "Affaire en cours", France Culture, octobre 2022
(2) Intervention de François Jost sur BFM TV, 28 octobre 2022
(3) "Actions écolos dans les musées : l'art d'éveiller les consciences ?", les Matins de France Culture, octobre 2022
(4) "Quand les militants écologistes s'attaquent à l'art", J. York, France 24, 28 octobre 2022

en bref

>> Les Belges prêts aux changements

La majorité des Belges (58 %) sont prêts *"à modifier en partie leurs habitudes de consommation et leurs modes de vie"* et 25 % sont disposés à les changer en profondeur pour faire face à la crise climatique et énergétique. C'est l'un des résultats d'une enquête d'opinion réalisée auprès de 2.000 personnes par le magazine *Imagine* et l'institut *Dedicated*. Un résultat plus marqué chez les moins de 34 ans et chez les femmes.
Le dernier numéro d'*Imagine* présente les résultats complets du sondage et propose un dossier d'envergure explorant 12 mesures publiques impactantes : mettre fin aux pubs "écocides" et aux vols aériens courts, interdire la viande industrielle, instaurer une carte carbone individuelle, etc.

>> Le n°153 d'*Imagine* est en vente en librairie et sur abonnement. Plus d'infos : 04 380 13 37 • imagine-magazine.com

>> Covid : impact de 21 milliards sur la Sécu

L'impact de la crise sanitaire sur le budget de la Sécurité sociale est estimé à plus de 2 milliards d'euros pour cette année, et à 20,9 milliards depuis 2020, selon une nouvelle estimation de la Cour des comptes. Les mesures prises pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire ont consisté en des aides aux employeurs et travailleurs indépendants (cotisations), aux assurés sociaux (travailleurs salariés et indépendants) touchés par les restrictions ou contaminés par le virus, ou encore le remboursement de dépenses spécifiques liées à la pandémie par l'assurance soins de santé et l'octroi de moyens financiers supplémentaires aux hôpitaux.

>> Climat : risque de canicules de plus en plus mortelles

Si rien n'est fait pour l'empêcher, 90.000 Européens pourraient mourir chaque année à cause des canicules d'ici à 2100, a prévenu l'Agence européenne de l'environnement (AEE), ceci *"dans le cadre d'un scénario de réchauffement planétaire de 3 °C."* Avec le réchauffement de 1,5 °C visé par l'accord de Paris, ce chiffre ne serait "que" de 30.000 morts par an, souligne-t-elle en se fondant sur une étude publiée en 2020. Entre 1980 à 2020, 129.000 Européens ont été victimes de températures excessivement élevées, avec une forte accélération durant la période récente.
Source : *Le Monde*

>> Les Belges pour la régularisation des sans-papiers

La majorité des Belges (54%) se dit favorable à la régularisation et à l'octroi d'un permis de travail aux personnes sans papiers résidant en Belgique depuis au moins cinq ans et ayant prouvé leur intégration, selon le Baromètre de la solidarité internationale du CNCD-11.11.11. C'est en Flandre que le changement d'opinion est le plus flagrant avec un avis positif à hauteur de 51 % contre 23 % en 2021. Même constat du côté francophone, avec un passage de 42 % à 58 %. Désormais, seuls 24 % des répondants s'opposent à la régularisation, alors qu'ils étaient 41 % l'an dernier.

Soignants agressés, sanctions renforcées

Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, Frank Vandenbroucke, a annoncé des sanctions plus sévères à l'encontre des auteurs de violences envers les prestataires de soins. Violences qui sont en augmentation depuis la pandémie…

Le 7 novembre dernier, un patient est admis aux urgences de l'hôpital Ixelles-Etterbeek, apparemment pour une tentative de suicide. Il ne présente aucun signe d'agressivité et est pris en charge par un médecin. Alors que celui-ci l'examine, l'homme se saisit d'une paire de ciseaux et la plante dans le cou du praticien ! Alertés par le bruit, ses collègues arrivent et maitrisent rapidement le patient. Le médecin s'en sort, mais de justesse : à 3 cm près, la lame touchait sa carotide…
Insultes, menaces, agressions physiques, voire sexuelles… Tant à l'hôpital qu'à domicile ou en cabinet de consultation, les prestataires de soins de santé sont de plus en plus agressés dans le cadre de leur fonction. Plusieurs études réalisées à l'internationale notent une augmentation des violences à leur égard depuis la pandémie de Covid-19. En Belgique, en l'absence d'un organe centralisant l'ensemble des plaintes, il est difficile de chiffrer avec exactitude l'ampleur du phénomène – d'autant que tous les prestataires ne signalent pas toutes les agressions subies. Cela dit, les données disponibles vont dans le même sens.
L'Ordre des médecins – qui a mis en place en 2016 un point de contact central "Agressions contre les médecins" – fait ainsi état de près de 200 signalements par an contre 137 pour les deux premières années. Du côté du personnel infirmier, c'est encore pire : plusieurs enquêtes révèlent que les trois quarts (!) de ces prestataires ont été insultés au cours de l'année écoulée et qu'une infirmière sur deux a déjà été physiquement agressée…
Les autorités semblent prendre le problème au sérieux. Le nouveau Code pénal prévoit d'ailleurs de sanctionner plus sévèrement les actes de violence commis sur une personne avec une fonction sociale – comme les prestataires de soins. En cas de coups et blessures causant une incapacité de travail de deux semaines, le délinquant s'exposera ainsi à une peine de prison de 3 à 5 ans – contre 2 mois (!) à 4 ans aujourd'hui.

// CL

Sources : *Le Spécialiste*, le Centre de connaissance belge sur le bien-être au travail (BeSWIC) et Belga

© Adobestock

Les Belges connaissent trop peu le diabète

Saviez-vous que le 14 novembre était la Journée mondiale du diabète ? Selon un récent sondage réalisé à cette occasion (1), près de 4 Belges sur 10 affirment ne pas bien savoir en quoi la maladie consiste et en ignorer les symptômes.

© Adobestock

À la question de savoir s'ils connaissent les symptômes du diabète (soif excessive, urine abondante, fatigue, amincissement, etc.), 56 % des participants au sondage répondent par l'affirmative, tandis que 37 % ne peuvent en citer aucun. En ce qui concerne les types de diabète, 49,5 % affirment les connaître, ce qui n'est pas le cas de 44 % des répondants. Et quand on interroge les Belges sur les caractéristiques ou les causes des deux types de diabète, la note moyenne baisse à 2,9 sur 10.
Le diabète se présente sous la forme de différents types, dont les plus fréquents sont le diabète de type 1 (maladie auto-immune habituellement découverte chez les personnes jeunes : enfants, adolescents ou jeunes adultes) et le diabète de type 2 (qui apparaît généralement plus tard et est causé par le surpoids, l'obésité et le manque d'activité physique), en plus de nombreuses autres formes moins fréquentes comme, par exemple, le diabète de grossesse.
Autres constats : près de la moitié des répondants (48,8 %) ne savent pas que les diabétiques doivent avoir un permis de conduire adapté : seuls 16,5 % sont au courant. Enfin, les Belges sont convaincus que le diabète a de lourdes répercussions : 8 sur 10 (79,6%) estiment qu'il constitue "un problème de société important", et le diabète est également considéré par 87% des répondants comme étant une maladie grave. Ce qui est le cas, confirme le professeur Pieter Gillard, endocrinologue à l'UZ Leuven et interrogé par l'agence Belga, *"car la personne qui en est atteinte l'est pour le reste de sa vie et son impact sur la santé générale peut être considérable."*
En Belgique, environ 6% de la population serait diabétique, selon l'Agence intermutualiste (AIM).

// JM

1. Le sondage a été réalisé auprès de 1.000 Belges par Dexcom, fabricant de systèmes de mesure continue du glucose.

Une cour de récré égalitaire grâce à un jeu vidéo

La récréation est un moment important dans la vie scolaire pour se détendre, s'amuser et développer des compétences sociales. Mais les cours de récré ne permettent pas toujours aux enfants de s'épanouir car les inégalités entre filles et garçons s'invitent au quotidien. Le projet *GenderCraft* de l'asbl Arts et Publics propose d'aborder les questions de genre dans la cour de récré de manière originale, en utilisant le jeu vidéo *Minecraft*.

"J'avais envie de donner la parole aux jeunes, de leur permettre de trouver des pistes de solutions pour que les cours de récré soient plus équilibrées en terme d'espace pour chacun", confie Marine Vankeer, coordinatrice du projet. Car le constat est là, dans beaucoup de cours d'écoles, les garçons jouent généralement au foot en occupant la plus grande partie de l'espace, tandis que les filles restent à la périphérie, parlent ou regardent. Il en résulte un sentiment d'injustice partagé collectivement par le groupe des filles. Marine Vankeer crée l'atelier *GenderCraft* destiné aux enfants de 5e et 6e primaires pour parler de la thématique du genre et des inégalités ressenties pendant les récréations.

Marine Vankeer a créé l'atelier *GenderCraft* destiné aux enfants de 5e et 6e primaires pour parler de la thématique du genre et des inégalités ressenties pendant les récréations.

Grâce à différents jeux, animations et mises en situation, le groupe aborde les notions de sexe, de genre et les stéréotypes qui y sont liés avec des exemples de situations dans lesquelles les filles et les garçons n'ont pas les mêmes avantages ou les mêmes privilèges.
Pour rendre les discussions plus concrètes, les enfants sont ensuite invités à travailler par petits groupes sur *Minecraft* en créant la cour de récréation de leur rêve, plus mixte dans la répartition de l'espace. Ce jeu vidéo permet de construire tout ce qu'il est possible d'imaginer. *"Les jeunes adorent utiliser les jeux vidéo. Cela permet de les captiver mais aussi de les sensibiliser davantage à la thématique,* constate l'animatrice. *Ils travaillent par petit groupe en mode collaboratif, ils développent des compétences comme la communication, l'écoute et l'entraide…"*
Au terme de l'atelier, les enfants présentent leurs projets au reste du groupe et à la direction. Certaines idées sont irréalistes ou infaisables par manque de budget mais l'important n'est pas là. *"Même s'il n'y a pas de grands changements dans la cour, il y a un changement des mentalités, une prise de conscience des enfants"*, conclut Marine Vankeer.

// SC

© Arts&Publics asbl

>> Plus d'infos : animation gratuite en fonction des disponibilités • uniquement possible dans les écoles bruxelloises • marine@artsetpublics.be • artsetpublics.be > actualités

Alimentation

Tempête dans un verre de lait

Petit à petit, le doute s'est installé dans les esprits. Devant l'offre grandissante de produits sans lactose, et face à des propos "anti-lait" parfois radicaux, de nombreuses personnes se questionnent : le lait de vache est-il bon pour la santé ? Est-il écoresponsable d'en consommer ? Comme souvent, la réponse est nuancée.

© Adobestock

Le Conseil supérieur de la santé conseille de consommer une à deux portions de 250 ml de lait ou de produits laitiers par jour, à l'exclusion du beurre et de la crème.

"J'adore boire un verre de lait le matin, mais je sais que c'est mauvais…". Voilà le genre de remarques que Gisèle Gual, diététicienne spécialisée en diététique pédiatrique, entend souvent de la bouche de ses patients. *"Une méfiance très forte s'est installée vis-à-vis du lait de vache dans toutes les franges de la population"*, observe-t-elle.

Cette méfiance, parfois qualifiée de tendance "anti-lait", se nourrit d'arguments liés à la santé, à l'écologie et au bien-être animal. Il faut dire que le lait n'est pas un aliment comme les autres. "Tempête dans un verre lait" est le titre d'un podcast de *Radio Canada* dans lequel deux diététiciens examinent la foule d'enjeux qui influencent notre perception du lait. Enjeux symboliques, puisque le lait est l'aliment "premier" des mammifères que nous sommes. Enjeux culturels, puisqu'il occupe une place importante dans certaines traditions culinaires. Sans oublier les enjeux économiques importants liés à la production laitière. En Belgique, le secteur fournit actuellement plus de 4 milliards de litres par an et constate une baisse continue de la consommation, passée de 64,20 à 42,10 litres par an et par habitant entre 2000 et 2021. Cette tendance ne concerne cependant ni le yaourt, ni le fromage, dont la consommation reste stable (1). Face à de tels enjeux, le débat a tendance à se polariser.

En Belgique, le secteur fournit actuellement plus de 4 milliards de litres par an et constate une baisse continue de la consommation…

Un "aliment liquide" riche en nutriments

"Le lait et les produits laitiers sont une source importante de protéines, de calcium, de vitamine B2 et de vitamine B12 et peuvent contribuer à une alimentation saine et complète", écrit le Conseil supérieur de la santé dans ses recommandations alimentaires pour la population belge adulte (2019) (2). Le lait est également une source importante de matières grasses dont les enfants ont besoin pour grandir, indique Gisèle Gual. Une richesse qui lui fait dire que *"le lait est un aliment liquide, pas une boisson"* !

Le Conseil supérieur de la santé conseille de consommer une à deux portions de 250 ml de lait ou de produits laitiers par jour, à l'exclusion du beurre et de la crème. 250 ml de lait équivalent par exemple à deux pots individuels de yaourt, ou à 30 ou 40 gr de fromage. Chaque produit laitier a ses avantages et inconvénients, rappelle la diététicienne, et il ne faut pas perdre de vue que certains contiennent du sel ou du sucre, ou sont plus gras : *"On recommande de limiter les produits laitiers les plus gras, et de privilégier par exemple le lait demi-écrémé. La clé, c'est la modération et la variété."* Qu'en est-il du lait cru ? *"Les produits à base de lait cru peuvent être consommés pour autant que leur conservation ait été optimale et que l'on n'appartienne pas à une catégorie plus fragile : femmes enceintes, personnes immunodéprimées, jeunes enfants…"* Car si le lait cru présente certains avantages par rapport au lait pasteurisé (en termes nutritionnels, mais aussi de goût), il peut également être à l'origine d'infections alimentaires.

Utile, mais pas incontournable

Consommer plus de 500 ml de lait par jour n'apporterait *"aucune plus-value en termes de santé"*, précise le Conseil supérieur de la santé. Ajoutant qu'en dessous de cette proportion, il faut veiller à introduire dans son alimentation d'autres sources de calcium, de protéines et de vitamines B2 et B12. Car s'il est utile, le lait n'est pas pour autant incontournable. *"Le lait de vache est une des meilleures sources de calcium,* explique Gisèle Gual, *parce que le lactose qu'il contient facilite son absorption. Mais les dernières études s'accordent à dire que les personnes qui ne consomment pas de produits laitiers n'ont pas forcément de carences en calcium."* On retrouve en effet ce précieux nutriment dans d'autres aliments, comme les légumes verts (choux, épinards…) et les noix, ou encore dans certaines eaux riches en calcium.

Aux personnes qui apprécient le lait, mais qui le digèrent mal en raison d'une intolérance au lactose (voir encadré), la diététicienne conseille de se tourner vers le lait sans lactose pour en conserver les bienfaits. En termes nutritionnels, le lait est en effet très différent des jus végétaux (de soja, d'avoine, de riz…) qui se présentent parfois comme des alternatives, mais qui ne contiennent ni matières grasses, ni calcium (sauf dans le cas des versions enrichies), ni protéines (à l'exception du jus de soja).

"Aucun aliment n'est mauvais en soi"

Parmi les raisons pour lesquelles le lait de vache est parfois décrié, il y a la crainte qu'il favorise le développement de certaines maladies, comme les maladies cardiovasculaires, le diabète, ou même certains cancers. Cette inquiétude est-elle justifiée ? Assez peu, à en croire un rapport publié en 2016 par l'Agence française de sécurité sanitaire (ANSES), qui fait la synthèse des études existantes. (3)

On y lit notamment que la consommation de divers produits laitiers pourrait diminuer le risque de maladies cardio-vasculaires. *"Les acides gras du lait n'ont pas le même effet sur le profil des acides gras dans le sang, et donc sur les maladies cardio-vasculaires, que d'autres acides gras saturés"*, confirme Gisèle Gual. Concernant le diabète, l'ANSES conclut qu'*"il apparaît que la consommation totale de produits laitiers (dont le lait) diminue probablement le risque de diabète de type 2"*, précisant qu'ici, *"la relation semble mieux démontrée pour les yaourts, les fromages et les produits laitiers à teneur réduite en matière grasse"*. Au sujet du cancer, l'agence française est plus partagée. *"La consommation de lait diminue le risque de cancer colorectal avec un niveau de preuve probable"*, affirme-t-elle. Elle signale en revanche que *"la consommation totale de produits laitiers est associée à une augmentation du risque de cancer de la prostate (…) avec un niveau de preuve suggestif, mais limité."*

"Dans le domaine de la nutrition, les gens aiment avoir des réponses claires, conclut la diététicienne. *On va vite incriminer un aliment : le lait, le gluten, le sucre… Mais aucun aliment n'est mauvais en soi. Il faut toujours voir l'alimentation dans son ensemble."*

"Le lait de vache est une des meilleures sources de calcium, explique Gisèle Gual, parce que le lactose qu'il contient facilite son absorption."

Privilégier le lait bio et local

La santé humaine est indissociablement liée à celle de notre planète. À travers l'alimentation notamment, puisque la production alimentaire est la première cause de dégradation environnementale au niveau mondial. Et l'industrie laitière n'échappe pas à ce lourd constat. C'est pourquoi le Conseil supérieur de la santé précise que *"d'un point de vue durable, il est souhaitable de limiter la consommation de lait et de produits laitiers."*
Marc Fichers, agronome et secrétaire général de l'association Nature et Progrès, conseille d'opter pour du lait bio issu d'élevages locaux. Le lait est produit dans un écosystème dont nous faisons partie, explique-t-il. Or, en Wallonie, vaches et humains se complètent bien : *"Au Sud du sillon Sambre-et-Meuse, nous sommes assez limités en termes d'utilisation du sol pour nous nourrir. On doit donc passer par des bovins, qui ont cette faculté admirable de transformer l'herbe, que nous sommes incapables de manger, en viande et en lait."* Cet équilibre suppose que les vaches soient nourries à base d'herbe et de foin, ajoute Marc Fichers, et pas à base de céréales cultivées à cet effet et bien souvent importées, comme c'est le cas dans les élevages conventionnels : *"D'après le cahier des charges bio, les bêtes doivent être à l'extérieur toute l'année, sauf quand les conditions climatiques ne le permettent pas. Le nombre de bêtes à l'hectare est également excessivement limité."*

Les pratiques d'élevage bio sont en progression en Wallonie, où elles concernent environ 10 % des vaches laitières. Mais la question de l'impact environnemental de la production laitière est complexe et, quel que soit le lait choisi, la modération reste de mise.
À condition de les choisir avec soin, de les consommer avec modération, de les varier… et bien sûr de les apprécier (car ils ne sont pas irremplaçables), les produits laitiers semblent donc pouvoir trouver leur place dans une alimentation saine et durable.

// VALENTINE DE MUYLDER

(1) Rapport annuel 2022, Confédération belge de l'industrie laitière, 2022.
(2) Recommandations alimentaires pour la population belge adulte, Conseil supérieur de la santé, 2019.
(3) Actualisation des repères du PNNS : étude des relations entre consommation de groupes d'aliments et risque de maladies chroniques non transmissibles, Rapport d'expertise collective, ANSES, 2016.
(4) "Food in the Anthropocene: the EAT–*Lancet* Commission on healthy diets from sustainable food systems", Willett et al., The Lancet, 2019.

Intolérance et allergie : deux choses très différentes

L'**intolérance au lactose** est un trouble digestif dû au fait que certaines personnes ne produisent pas ou peu de lactase. Cette enzyme présente dans les intestins permet, telle une paire de ciseaux, de découper le sucre contenu dans le lait, que l'on appelle lactose, en deux molécules distinctes que notre organisme va pouvoir absorber. L'intolérance se manifeste par des gaz, des ballonnements et de la diarrhée, et son intensité varie d'une personne à l'autre.
L'**allergie aux protéines du lait de vache** est une maladie qui concerne essentiellement les bébés et les jeunes enfants, et disparaît souvent en grandissant. Ses symptômes peuvent être digestifs, mais aussi cutanés (rougeurs, démangeaisons…). La prise en charge des allergies nécessite un diagnostic et un traitement précis, c'est pourquoi il est important de consulter un ou une spécialiste lorsqu'un enfant présente des symptômes.

Attention : Cet article ne concerne pas les bébés et les enfants de moins de 3 ans, dont les besoins nutritionnels sont très particuliers. Le lait de vache "classique" ne remplace pas adéquatement le lait maternel ou les préparations adaptées aux nourrissons.

Justice

Devoir de vigilance : des multinationales sur la sellette

© Thomas Bart

L'ère des puissantes entreprises exploitant les populations et les terres serait-elle révolue ? L'espoir grandit, en tous cas auprès des défenseurs des droits humains et de l'environnement. La loi relative au "devoir de vigilance" des entreprises gagne du terrain en Europe et démontre une avancée en termes de justice sociale et climatique. Explications.

Ouganda, 2006. Des sources de pétrole, situées sous le lac Albert, sont convoitées par les chercheurs d'or noir. L'équivalent de 6,5 milliards de barils de pétrole brut, dont 2,2 sont exploitables. Une véritable poule aux œufs d'or. C'est le géant pétrolier français TotalEnergies et la *China National Offshore Oil Corporation* (CNOOC) qui raflent le contrat. Pour transporter ce pétrole jusqu'à l'océan Indien, l'entreprise française prévoit de construire le plus grand oléoduc au monde : un *pipeline* de 1.443 km traversant l'Ouganda jusqu'au port de Tanga, en Tanzanie. Son nom : *l'East African Crude Oil Pipeline* (EACOP). (1)

Des organisations de la société civile locale et internationale s'inquiètent des impacts désastreux de ce projet titanesque entamé en février 2022. Plus de 110.000 personnes seraient expropriées de leurs terres, alors que l'agriculture représente la principale source de revenus de la population locale. Près de 2.000 km^2 de réserves naturelles abritant des écosystèmes fragiles et des espèces menacées d'extinction seraient mises en péril. Le plus grand bassin d'eau douce en Afrique, le lac Victoria (voir carte) dont plus de 40 millions de personnes dépendent, pourrait être menacé par la pollution que provoquerait cet immense tuyau chauffé. De plus, l'EACOP va à l'encontre des objectifs de l'accord de Paris sur le climat de 2015, à savoir qu'aucun nouveau projet d'énergie fossile ne doit naître si l'on veut espérer limiter à 1,5°C la hausse des températures à l'horizon 2050. Si le projet de Total aboutit, il émettra jusqu'à 34,3 millions de tonnes de CO_2 par an, soit bien plus que les émissions de l'Ouganda et la Tanzanie réunies. (2)

Une loi pour un "business" éthique

La résistance s'organise. En juin 2019, quatre organisations ougandaises (Afiego, Cred, Nape/Amis de la Terre Ouganda et Navoda) et deux françaises (les Amis de la Terre France et Survie) s'appuient sur la loi relative au devoir de vigilance votée en 2017 en France, pour saisir la justice française et mettre en demeure le géant pétrolier. C'est la première fois qu'une entreprise de cette envergure doit répondre de ses actes en matière de droits humains et environnementaux. (3)

Mais concrètement, c'est quoi le devoir de vigilance ? Selon cette loi française, toute entreprise nationale doit démontrer qu'elle respecte et fait respecter les droits humains, sociaux et environnementaux dans l'exercice de ses activités : respect des terres et des populations locales, des droits des travailleurs, de l'environnement, etc. Et ce, tout au long de sa chaîne de valeur (d'approvisionnement). Cela signifie que toutes ses filiales, ses sous-traitants et ses fournisseurs doivent également respecter ces droits fondamentaux, où qu'ils soient dans le monde.

Si ce devoir n'est pas rempli, les victimes ou leurs représentants peuvent porter plainte auprès de la justice du pays d'origine de l'entreprise. C'est ainsi que des organisations françaises et ougandaises ont porté plainte contre TotalEnergies, qui a été mise en demeure par la justice française. Le géant pétrolier a, ensuite, eu un délai de trois mois pour présenter un plan d'aménagement conforme au devoir de vigilance et dialoguer avec les victimes ou leurs représentants. Après trois ans de batailles procédurales, le plan de TotalEnergies ne convainc toujours pas les plaignants qui assignent l'entreprise en justice.

Dans les faits, ce sont principalement des organisations qui se portent partie civile s'il y a violation des droits. *"Face à des multinationales, les victimes en tant que citoyens sont souvent soumises à des pressions en tout genre. Les victimes peuvent également rencontrer des difficultés d'accès à cet outil juridique pour des questions administratives ou financières, etc."*, complète Sophie Wintgens, chargée de recherche sur le commerce international "CNCD-11.11.11", membre de la coalition des organisations de la société civile belge autour du devoir de vigilance.

Le procès s'ouvre le 7 décembre, au Tribunal judiciaire de Paris. Si les parties civiles remportent la victoire, le géant pétrolier pourrait se voir obligé de réparer les dommages causés et à d'indemniser les populations des régions déjà touchées par l'oléoduc (devoir de réparation), voire d'abandonner totalement son méga-projet.

Un mouvement européen amorcé

D'autres gros poissons sont dans le collimateur des organisations de défenses des droits humains, sociaux et de l'environnement. Le 26 octobre dernier, BNP Paribas Fortis a été la première banque mise en demeure par les organisations non gouvernementales "Notre affaire à tous" et "Oxfam France", rejointes par "les Amis de la Terre". En cause : son financement dans de nouveaux projets d'énergie fossile. Une affaire liée à celle de TotalEnergies puisque BNP Paribas est le financeur principal de l'entreprise pétrolière. (4)

Côté belge, il n'existe pas encore de loi sur le devoir de vigilance (voir encadré). (5) Mais des entreprises belges sont dans le collimateur de la société civile. À titre d'exemple, SIAT, active dans la production d'huile de palme et de caoutchouc en Amérique latine et en Afrique, a été dénoncée par la coalition belge contre la faim. Cette dernière l'accuse d'accaparer les terres des habitants et de bafouer de nombreux droits fondamentaux de la population en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Nigeria. Sous la pression des organisations de la société civile, l'entreprise s'est engagée à envoyer une délégation dans les pays concernés ce mois de novembre.

Au sein de l'Union européenne, l'Allemagne et les Pays-Bas s'apprêtent à voter une loi sur le devoir de vigilance, bien qu'elle varie sur divers points par rapport à la loi française. La Norvège et la Grande-Bretagne s'alignent également sur une loi similaire. Une directive européenne sur le devoir de vigilance est sur la table des négociations des États membres de l'UE. Après avoir approuvé la proposition en février dernier, elle doit désormais être approuvée par le Parlement européen et par le Conseil de l'UE. Il faudra ensuite compter deux ans pour que la loi s'applique dans les différents pays membres.

// SORAYA SOUSSI

(1) "EACOP : Tout comprendre à ce projet d'oléoduc géant de Total Energie", F.Santrot, wedemain.fr, mai 2022
(2) "EACOP, la voie du désastre – Enquête sur le projet d'oléoduc géant de Total en Tanzanie", Les Amis de la terre France et Survie, amisdelaterre.org, octobre 2022
(3) "Une mise en demeure vise Total pour son activité en Ouganda", L.Caramel, lemonde.fr, juin 2019
(4) "BNP Paribas mise en demeure de cesser de financer les énergies fossiles et le 'chaos climatique'", S. Mandard, lemonde.fr, octobre 2022
(5) "La pression de la société civile oblige SIAT à agir", A.Gijselings, devoirdevigilance.be, septembre 2022

La Belgique pourrait donner l'exemple

Le parcours législatif du devoir de vigilance à la belge, entamé en avril 2021, a été stoppé en septembre de la même année. Point de blocage principal : l'intégration des PME. Une coalition belge de la société civile se mobilise pour réactiver le dossier et faire de la Belgique un exemple européen en matière de droits humains et environnementaux.

En septembre 2021, le Parlement fédéral a organisé une audition autour de la proposition de loi relative au devoir de vigilance. Les députés ont entendu des experts, des représentants syndicaux, des organisations de la société civile belge – dont le CNCD et WeSocialMovement (ONG du MOC) font partie, des membres de la Fédération des entreprises belges (FEB) et des représentants d'entreprises de divers secteurs. Mais depuis lors, le dossier a été mis au placard.

La proposition de loi belge est bien plus ambitieuse que celle de ses voisins européens car elle concernerait tous les types d'entreprises, multinationales mais aussi les PME. Si la Fédération des entreprises belges (FEB) et certains partis ne s'opposent pas pleinement au devoir de vigilance, ils s'inquiètent toutefois de l'application d'une loi aussi "sévère" aux petites entreprises. Ces obligations engendreraient, estiment-ils, une perte de concurrence face aux entreprises européennes voisines, avec le risque que certaines entreprises belges délocalisent leurs activités. (1)

Sophie Witgens, membre du groupe de travail qui élabore un plaidoyer sur le devoir de vigilance à divers niveaux de pouvoir (national, européen et international), se veut rassurante : *"Il y a des mesures d'accompagnement (administratif et financier) qui sont prévues dans la proposition de loi belge pour éviter de les livrer à elles-mêmes et qu'elles puissent remplir leur devoir correctement."* Le principe de "proportionnalité" est également au cœur du texte de proposition de loi. *"Il impose, comme son nom l'indique, des obligations qui sont proportionnelles à la taille de l'entreprise mais aussi à son degré d'influence tout au long de sa chaîne de valeur."* Par ailleurs, Sophie Witgens signale que *"des PME belges, actives dans les secteurs du textile et de l'alimentaire principalement, appliquent déjà les principes du devoir de vigilance de manière volontaire."*

En 2024, la Belgique assurera la présidence de l'Union européenne. Les organisations de la société civile belge entendent exercer une pression auprès de nos dirigeants afin que notre pays et les entreprises belges fassent figure d'exemple en matière de respect des droits humains, des libertés fondamentales, de droit à la santé et à la sécurité des personnes et de préservation de l'environnement.

(1) "Devoir de vigilance : une attitude nuancée et pragmatique basée sur les faits et la raison", feb.be, septembre 2021

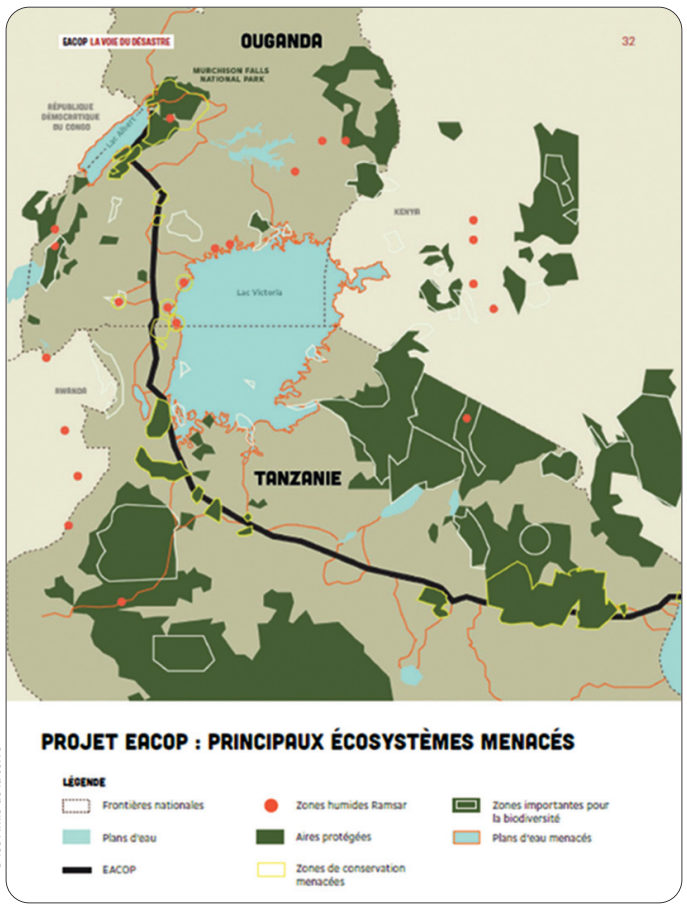

© les Amis de la terre

Habitat

À la chasse aux pollutions intérieures

Quand on parle de pollution, on pense en premier lieu au *smog* des grandes villes, aux émanations industrielles ou aux décharges à ciel ouvert, bref à l'extérieur. Pourtant, nos intérieurs peuvent aussi être pollués. Quelques précautions élémentaires permettent de réduire les risques.

© Adobestcok

Les sources de pollution dans la maison sont multiples : produits chimiques émis par les matériaux d'aménagement (peintures, colles, vernis, enduits...), produits de nettoyage, désodorisants, résidus de combustion, fumée de cigarette... etc. À partir de quand ces substances représentent-elles un risque pour la santé ? C'est une question complexe, avertit Étienne Delooz biologiste, éco-conseiller et responsable de projet Santé-Habitat chez Espace Environnement : *"Pour toute substance, il existe un seuil au-dessus duquel elle peut générer un problème de santé. C'est le cas même pour l'eau si vous en ingérez d'énormes quantités !"*

En vertu du principe selon lequel c'est la dose qui fait le poison, des normes d'usage sont établies qui précisent les quantités ou les concentrations à ne pas dépasser. *"On a tendance à considérer que ces normes suffisent à nous protéger, mais ce n'est pas si simple,* précise toutefois Étienne Delooz. *Car même à petite dose, certaines substances peuvent générer des soucis de santé si l'on y est exposé durablement."* Ce facteur temps peut induire des problèmes de santé plus diffus et plus difficiles à isoler. Une substance peut être inoffensive de manière isolée, mais devenir nocive quand elle se mélange à d'autres. *"Et ce cocktail, lorsqu'il pénètre l'organisme, peut à son tour subir des modifications. Le foie transforme ces molécules en métabolites, qui vont peut-être se recombiner avec d'autres... Bref, c'est une problématique très complexe."*

Les polluants domestiques contiennent aussi souvent des perturbateurs endocriniens (1). Parce que la structure de ces molécules ressemble à celle de nos hormones, ces substances peuvent perturber l'organisme humain même à très faible dose. Présents notamment dans certains plastiques (bisphénol), des contenants alimentaires, des cosmétiques (parabènes, phtalates...), mais aussi des peintures, des textiles et des appareils ménagers, ils sont fortement soupçonnés de causer cancers, problèmes de fertilité, maladies auto-immunes, malformations... qui ne se développent parfois que chez la génération suivante, par transmission génétique ! (2)

Choisir des matériaux naturels

Tous les matériaux vendus en Belgique doivent répondre à des critères de qualité en termes d'émissions, gérés au niveau fédéral (par le SPF). C'est le cas des revêtements de sol, et bientôt également des revêtements de mur et d'autres surfaces. Au-delà de ces normes, il n'existe pas, en revanche, de système de labélisation comme en France, ou des codes couleurs sont attribués aux produits en fonction de leurs émissions de COV (composés organiques volatils — NDLR). *"Le système français laisse le choix au consommateur, qui peut opter pour un appareil de catégorie D ou E, en fonction de son budget et de ses exigences. En Belgique, ce n'est pas possible,* commente Étienne Delooz. *La santé des consommateurs est ainsi mieux protégée."*

Ce qui n'empêche pas d'être attentif à la qualité des matériaux, ainsi qu'à leur impact environnemental lorsque l'on construit ou l'on rénove un bâtiment. *"Si vous prenez un revêtement plastique, il faut songer que le jour où vous l'enlèverez, il ne pourra pas être recyclé. Il ira directement à la poubelle"*, rappelle Étienne Delooz, qui conseille de se tourner vers des matériaux naturels, plus intéressants car généralement moins émissifs. *"En outre, dans leur cycle de vie, ces matériaux nécessitent souvent moins d'énergie au départ, alors que la fabrication de matières synthétiques émet plus de polluants dans l'atmosphère."*

> ***"Si vous prenez un revêtement plastique, il faut songer que le jour où vous l'enlèverez, il ne pourra pas être recyclé."***
> **Étienne Delooz**

Les matériaux de seconde main peuvent être intéressants aussi, ajoute l'éco-conseiller, parce qu'ils ont déjà relâché leurs polluants. De plus, cela leur offre une seconde vie. Il faut toutefois se méfier, tempère-t-il, lorsqu'on remet en circulation des composants ou du mobilier qui répondaient à des critères de qualité d'il y a 20 ans, qui ont peut-être évolué depuis. Et éviter aussi de recycler un matériau qui n'était pas destiné a priori à cet usage : *"Faire son plancher avec des briquettes réalisées à partir de ballasts de chemin de fer, ce n'est pas une bonne idée !"*

Produits d'entretien et nettoyants

Que l'on puisse polluer en nettoyant semble paradoxal. Pourtant, les produits d'entretien sont aussi une source potentielle de pollution intérieure. Étienne Delooz recommande d'opter pour des produits écologiques, ou de les fabriquer soi-même — mais pas n'importe comment.

Pour briquer son intérieur, rien de tel que les "basiques" : vinaigre, bicarbonate de soude... *"Cela ne veut pas dire que ces produits ne sont pas agressifs,* précise le biologiste, *mais bien qu'ils vont pouvoir se dégrader dans l'environnement sans laisser de résidus. Si vous utilisez des cristaux de soude pour faire la vaisselle ou nettoyer vos sols, mieux vaut porter des gants, car c'est très irritant et dégraissant."* Naturel ne signifie donc pas sans risque ! Tout produit doit être utilisé en connaissance et manipulé avec précaution.

Sinon, un torchon, de l'eau, et le savon le plus simple possible, cela fonctionne aussi ! On a le choix entre le savon noir (savon à base d'huile végétale et de potasse caustique, généralement mou, de couleur vert sombre tirant parfois sur le brun — NDLR) ou un savon blanc sans odeur. *"Ce savon-là, en termes d'impact sur la santé, est neutre et ne va pas irriter,* assure Étienne Delooz. *On peut néanmoins s'inquiéter de son impact écologique, du fait qu'il contient de l'huile de palme... On sait que c'est une culture destructrice pour la forêt primaire ; de plus, cette huile est produite à l'autre bout de la planète. Il existe d'autres solutions, du savon à base d'huile d'olive ou de lin, par exemple."* (3)
Ces savons simples dégagent une petite odeur de frais, qui leur est inhérente. Elle ne provient pas de parfums ajoutés. *"On a l'impression que pour que la maison soit propre, elle doit sentir bon. Mais le propre ne sent pas ! Parfumer sa maison, c'est un choix personnel."*

Des bonnes odeurs... pas si bonnes que cela

Allumer un peu d'encens, une bougie parfumée, brancher un diffuseur... Rien de tel, se dit-on, pour faire partir les mauvaises odeurs. Or, c'est une erreur : ces produits ne font que participer à la pollution générale. *"Si vous placez une assiette de porcelaine au-dessus d'une bougie, vous verrez qu'elle noircit. C'est le problème des systèmes à combustion (dès qu'une flamme orange apparait),* explique Étienne Delooz. *En plus de l'eau et du gaz carbonique, ils dégagent des résidus."* Les diffuseurs sans combustion ne font guère mieux, car pour créer une senteur particulière, il faut mélanger un nombre considérable de substances différentes. Ce sont donc des cocktails chimiques.

> ***"On a l'impression que pour que la maison soit propre, elle doit sentir bon. Mais le propre ne sent pas !"***
> **Étienne Delooz**

Quant aux huiles essentielles pour parfumer l'intérieur, le biologiste ne les recommande pas. *"Ces produits sont initialement destinés à l'aromathérapie,* rappelle-t-il. *Il ne faut pas les utiliser juste pour le fait qu'elles sentent bon. Et toujours bien s'informer avant. L'huile de menthe poivrée, par exemple, est tout de même reconnue comme abortive ! La cannelle est allergisante, le citron aussi dans une moindre mesure. Je ne suis pas contre les huiles essentielles, mais il ne faut pas les utiliser n'importe où, n'importe comment ni avec n'importe qui. S'il y a des enfants en bas âge dans la maison par exemple, c'est à exclure."*
"Si vous voulez désodoriser, aérez, nettoyez ! insiste l'éco-conseiller (4). *Pourquoi parfumer ? Pourquoi met-on de l'adoucissant dans la lessive ? Parce que cela rend le linge plus doux et sent bon ! Mais c'est comme une sorte d'agent plastifiant qui se dépose sur vos essuies et finalement les rend moins absorbants."*

Pas besoin de tout désinfecter !

Un environnement de vie sain, ce n'est pas non plus une maison aseptisée. La désinfection domestique n'est pas recommandée, sauf avis médical. *"Même pendant la pandémie, le SPF ne la recommandait pas, sauf cas avéré de Covid dans la maison."* Même en cas de gastro-entérite, les médecins recommandent de se laver soigneusement des mains et d'éviter les contacts, sans plus. *"Pas besoin de s'affoler et de verser 5 litres d'eau de Javel dans les toilettes"*, s'exclame Étienne Delooz.

Pour l'entretien quotidien des toilettes, ce qui importe, c'est d'empêcher les bactéries de s'installer, et pour cela, le vinaigre est la meilleure solution. *"En éliminant le calcaire, vous attaquez le support sur lequel elles se développent. Du même coup, vous éliminez les odeurs."* Afin de lutter contre les effluves désagréables, le bicarbonate de soude est également efficace. Il suffit d'en placer dans une coupelle à proximité (à renouveler tous les deux mois) : il absorbe les odeurs d'origine organique. Et cela marche aussi dans le frigo !

Qu'il s'agisse des matériaux d'ameublement, des produits d'entretien, des vêtements ou des cosmétiques, c'est finalement la simplicité qui se révèle la meilleure piste d'action pour éviter les pollutions domestiques.

// AURELIA JANE LEE

>> En savoir plus :
Consultez la brochure "Remue-ménage" sur environnement.wallonie.be/publi/education/remue_menage.pdf

(1) Lire aussi " Perturbateurs endocriniens - Quand les hormones disjonctent..." dans En Marche n°1582
(2) Pour aider à comprendre les enjeux de ces perturbateurs endocriniens, Espace Environnement a créé un kit d'animation, disponible gratuitement sur perturbateursendocriniens.info
(3) Toutefois, en cas d'allergie, il faut suivre les recommandations médicales.
(4) Un article sera consacré à la ventilation dans le prochain numéro d'En Marche.

Santé Habitat

Santé Habitat est un projet subsidié par la Région wallonne depuis 2001, visant la qualité de l'air intérieur, le confort, le bien-être et la santé. Son objectif est de créer des activités de sensibilisation du public, mais aussi de produire des outils, notamment des fiches d'information qui sont disponibles sur le site **sante-habitat.be.**
Contact : 070 300 300 • sante-habitat@espace-environnement.be

PETITES ANNONCES

COMMENT INSÉRER UNE PETITE ANNONCE ?

Grille tarifaire selon la rubrique :

Rubriques : Matériel - Mobilier - Emploi/Services - Auto/Moto - Divers - Location (recherche d'un logement) : **12,50 EUR/parution. Rubriques :** Villégiature – Immobilier – Location (mise en location d'un logement) : **20 EUR/parution.**

Les petites annonces sont réservées aux membres de la Mutualité chrétienne :

1. Rédigez votre annonce en lettres capitales et en indiquant la rubrique désirée. Les annonces ne doivent pas dépasser 190 caractères, espaces compris. Au-delà, elles seront recoupées par nos soins.
ATTENTION NOUVEAU NUMÉRO DE COMPTE.
2. Effectuez votre virement ou versement sur le compte IBAN : **BE85 0689 4311 9206** au nom des Éditions Mutuellistes en précisant le nombre de parutions souhaitées.
3. Envoyez votre annonce en joignant votre **vignette jaune** ainsi que **la preuve de votre paiement** au Service des petites annonces - En Marche - 579 chée de Haecht, BP 40 - 1031 Bruxelles ou par fax : 02/246.46.30 ou par courriel à enmarche@mc.be – tél : 02/246.46.27

Dates ultimes de rentrée des annonces :
Le **mardi 20 décembre** pour l'édition du **5 janvier**.
Le **vendredi 6 janvier** pour l'édition du **19 janvier**.

Vos petites annonces ne seront publiées que si nous recevons en même temps le texte de l'annonce, la vignette jaune et une copie de la preuve du paiement. Les petites annonces paraissent sous la seule responsabilité de leurs annonceurs. Le journal *En Marche* se réserve le droit de ne pas éditer une annonce qui ne serait pas conforme à l'esprit de l'organisation MC.

Auto

Av.: 4 pneus hiver Michelin, 185 65 1588, très bon état. 02-355.86.42 Tubize. (A57170)

Divers

Achète ttes. antiquités, tableaux, mobilier, tapis, horlogerie, faïence, porcelaine, livres, Val St Lambert, fourrure, bd, argenterie, bronze, objets de vitrine, cartes post., photos vin. 0478-54.81.79 Pircard Vincent. (DI55913)

Achète tous bijoux en or, argent, fantaisies, perles, broches, gourmettes, boucles d'oreilles, épingles cravates, bagues montées d'une pierre précieuse ou semi précieuse, ttes. chaînes et chaînettes voir sur : antiquitesthudiennes.com (DI55914)

Achète montres ttes marques, Oméga, Longine, Rolex, Patel, Breitling, Tag Heur, Chanel, Tissot, Rodania, Hermès, Jaeger, LeCoultre, Gousset, tous chronomètres. 0478-54.81.79. (DI55915)

Achète ttes marques de sacs à main, Delvaux, Hermès, Chanel, Vuitton, Dior, Cartier, Guess, Longchamps, Gucci... plus ts. vêtements de marque, me déplace ds. tte. la Belgique. 02-520.29.39. (DI55916)

Achète paires de lunettes de marque ainsi que lunettes de soleil, également monocles, longues vue, jumelles, microscopes et tt. objet ayant attrait à la vue. 0478-54.81.79. (DI55951)

Achat tous anciens objets religieux, tableaux, images, missels, chapelets, icônes, etc ... 02-380.91.20 - 0485-54.35.85. (DI57016)

Achat bijoux (ambre, corail, perles, camée, marcassite, or, argent, plaqué or, anciens fantaisie ...), montres à gousset et bracelets ttes. marques. 02-380.91.20 - 0485-54.35.85. (DI57017)

Achat anciens appareils photos, anciennes photos, cartes postales, livres. 02-380.91.20 - 0485-54.35.85. (DI57018)

Achat tous objets en étain, métal argenté, argent. 02-380.91.20 - 0485-54.35.85. (DI57019)

Collectionneur recherche objets ethniques (tableaux, statues, meubles, bijoux, objets divers,..) de divers pays (Afrique, Asie,..) et objets de curiosité. 0472-91.13.98. (DI57139)

Professionnel recherche, lustres, luminaires et appliques, design, anciennes, vintage, services verres, à café et à thé (métal argenté, porcelaine,..), couverts en métal argenté. 0472-91.13.98. (DI57140)

Prof recherche rapidement, colliers de perles, anciens billets de banque, anc. actions, vieilles cartes géographique, Atlas, photos historiques, déplacement dans toute la Belgique sans engagement. 0472-91.13.98. (DI57154)

Av.: l'Intégrale Michel Sardou, 18CD, 8 DVD, 1 livre, état neuf : 150€, J. Brel 100 plus belles chansons, 5CD, état neuf : 75€, 3 cravates Tintin, étiquettes d'origine, 30€. 0476-42.56.36. (DI57155)

Le samedi 26 et dimanche 27 novembre, de 11h à 17h, vente de vêtements neufs et accessoires de 0 à 77 ans, Chemin d'Agbiermont 5 à 1320 Nodebais. (DI57182)

Emploi/service

Réparation de machines à coudre et surjeteuses, Bernina, Pfaff, Elna, Singer, etc. me rend à domicile. 0471-08.58.33 après 19h - 071-66.78.65. (EM57106)

Thines (1402) proximité arrêts de bus, cherche dame pour nettoyage, un mardi ou jeudi sur deux, 3h le matin. 0486-42.89.73. (EM57180)

Ergothérapeute propose à domicile massages de relaxation pour Séniors dans le cadre d'une approche bienveillante et de détente. www.cmonbienetre.be - 0494-10.07.22 - page FB. (EM57183)

Immobilier

Cherche une maison ou un appartement à acheter en rente viagère. 0478-54.81.79. (IM55950)

Sud de la Bourgogne (Charolais), maison saine en 2 apparts. ou gîtes de 2 ch., proche Charolles, Paray-Le-Monial, Morvan, façe plan d'eau, halte nautique, rénov., confortable, habitable de suite, 136.000€. 081-74.65.59. (IM57179)

Matériel

Av.: faut. pliable c/valise à roulettes, élect. ou manuel, batterie Lithium, état neuf, à discuter + fauteuil releveur 2 moteurs, revêtement accoudoir gauche à remplacer, moitié prix + chaise percée neuve, protections L I, super. 082-22.56.97. (MA57158)

Av.: vélo d'appartement Tunturi, peu servi, appareil de muscu. abdos, état neuf, prix dérisoires, à enlever rég. de Tournai. 0486-30.53.68. (MA57169)

Av.: toilette portable marque Camping Gaz, jamais servi, max. 130kg, H.41cm, chasse d'eau, confort, 50€, 2 matelas autogonflants 7cm, confort, excellent état, 15€- les deux. 0473-57.34.00. (MA57178)

Av.: radiateurs Desco Uni 8, neufs, plusieurs modèles, prix à débattre. 0497-86.55.30. (MA57181)

Villégiature (Belgique)

Coxyde, vue imprenable sur mer à 30m, 2 appts. spacieux, tt. conf., wifi, poss. communiquer, 3ch (6/8p) et 2ch (5/9p), gde terr. sud, jard. cl., pkg priv. 0475 - 42.98.22- www.ladunette.be (VB57092)

Middelkerke, appart. face mer, 4p., 1ch., gd.liv., cuis.éq., tt.conf., terr., 4e ét., asc., wifi, àl. vac. de Noël du ve. 23 au ve.30/12, sem. ou quinz., tte. l'année. 060-21.22.79 - 0473-42.48.27. (VB57145)

Coxyde, appart. 5p., 2ch., sdb., wc., cuis., liv., 30m digue, côté soleil, tt. conf., tv Télénet, dvd. 0473-69.94.34 - 04-370.15.63. (VB57165)

La Panne, appart. 4p., très bien situé, au centre (ts. comm. à prox) et à 50m de la mer, 3e ét. d'un immeuble avec asc., terr. côté sud, àpd : 210€/sem. 0477-82.37.13 - ebarbieux@gmail.com (VB57174)

Villégiature (France)

Grau du Roi, bord Médit. Camargue, 200m plage, studio rez. jardin, 4p., 1ch., pisc. 0496-66.55.45 - infos, prix et photos - www.appartgrau.be (VF55912)

Menton, Côte d'Azur, face mer, plein Sud, terr. spacieuse, 4e ét., studio-appt à louer, 2 à 3p., tt. conf., clim., garage possible, cuisine coté montagne, Italie 3km, Monaco 7km. 068-28.25.75 ap.19h. (VF57142)

Martincourt-sur-Meuse (Lorraine Gaumaise France) maison de village rénovée, calme, 300m Meuse, 4-5p., tt. conf., proche magasins, lieux touristiques. dont Orval. 0476-92.64.40. (VF57143)

Bretagne, Plouguerneau, mais. conf., 100m mer, côtes natur., criques sauv., pittor., plages sable fin, air pur, ressourçant, idéal vac. famille ou couple. jpdjon@hotmail.com - 0477-27.65.14. (VF57177)

Villégiature autre pays

Albir, Benidorm, appart. 2ch.+ 2sdb., gd.liv., terr. ferm., tv + chaîne, pisc., asc., gar. dominiquewaguemans@gmail.com - 0034-616.134.216. (VA57129)

Almunecar + Benidorm, promo. appt. vue mer, 1ch., tv, terr.sud, micro-ond., juin et sept.: 575€/m, oct. à mai : 525€, juill.-août : 890€/m et 650€/qz. poss. loc. à l'année, pisc., pkg., phot. 02-657.40.86 - 0477-59.47.33. (VA57163)

Offres d'emploi

IDÉE 53 ASBL ENGAGE (H/F) :

> un coordinateur – formateur employé en bureautique
CDI - temps plein

Plus de détails sur www.idee53.be
Envoyez une lettre de motivation avec CV à ID53@idee53.be

CHEZ NOUS, ÇA *VIT*

La Mutualité Chrétienne recrute (h/f) :

POUR LA PROVINCE DU LUXEMBOURG

> un animateur sportif - EnéoSport
CDI – mi-temps

> un animateur Enéo
CDR – mi-temps

Plus de détails et postulez sur
mc.be/jobs

en marche

Chaussée de Haecht, 579 - BP 40 - 1031 Bruxelles ✆ 02/246.46.27 - Fax : 02/246.46.30 - enmarche@mc.be - enmarche.be

ÉDITRICE RESPONSABLE : Elisabeth Degryse, chaussée de Haecht 579 BP 40, 1031 Bruxelles

RÉDACTRICE EN CHEF : Sandrine Warsztacki - SECRÉTARIAT DE RÉDACTION - JOURNALISTES : Joëlle Delvaux - Julien Marteleur - Aurelia Jane Lee - Sandrine Cosentino - Soraya Soussi - Candice Leblanc - COMMUNICATEURS EN REGIONS : Brabant wallon : Élise Piraux - Bruxelles : Charlotte Bosquée - Hainaut oriental : Étienne Mathues - Hainaut Picardie : Loïc Hovine - Liège : Céline Soudant - Luxembourg : Annelise Nanquette - Namur : Alix Marcon - Verviers : Anne-Laure Mignot, Friedhelm Keller - AGENDA : Anne-Marie Jadoul - ADMINISTRATION - PETITES ANNONCES : Carine Renquin - MÉDIAS ONLINE : Nadège Salveniac – Roxane Rihoux - MAQUETTE ET MISE EN PAGE : Olagil sprl.

Affilié à l'Union de la presse périodique UPP - Membre de l'Union des Editeurs de la Presse Périodique - Tirage moyen 420.000 exemplaires

BIMENSUEL - Parution tous les 1ers et 3es jeudis du mois (1er jeudi du mois en juillet).

IMPRIMERIE : Coldset Printing Partners, Beringen-Paal.
ROUTAGE : Atelier Cambier, Zoning industriel, Première Rue 14 - 6040 Jumet.

FSC www.fsc.org MIXTE Issu de sources responsables FSC® C022211

Une erreur dans votre adresse postale ?
Signalez-le via mc.be/journal ou au 0800 10 9 8 7.

Lectures

Des éditions belges à découvrir

Depuis trois ans, le livre francophone de Belgique est célébré tout au long du mois de novembre avec l'opération "Lisez-vous le belge ?". L'objectif est de faire (re)découvrir au grand public, toutes générations confondues, le livre belge dans toute sa diversité. Loin d'une liste exhaustive, En Marche vous propose de découvrir sept maisons d'éditions belges et leurs nouveautés jeunesse parues récemment.

Reconnue internationalement pour ses écoles d'art et de graphisme, la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) regorge d'auteurs et d'autrices dont les talents sont mis en avant grâce aux nombreux éditeurs belges. Le paysage éditorial de la FWB se compose aujourd'hui d'environ 270 maisons ou marques éditoriales, y compris les éditions liées aux universités, aux académies et aux institutions officielles. Deux associations d'éditeurs les représentent : l'Association des éditeurs belges (ADEB) et Les éditeurs singuliers. Wallonie-Bruxelles Édition assure le rayonnement du livre belge francophone à l'échelle nationale et internationale. Selon les statistiques de l'ADEB (1), le chiffre d'affaires des maisons d'édition de Wallonie et de Bruxelles en 2021 tourne autour des 315 millions d'euros (numérique et papier). La production éditoriale papier (235,5 millions d'euros) est dominée par quatre genres éditoriaux: la bande dessinée (52 %), le livre scolaire (22 %), les sciences humaines (18 %) et la jeunesse (4 %). En 2021, 90 % de la production BD était exportée ainsi que 88 % de la production jeunesse.

// SANDRINE COSENTINO

(1) Synthèse des chiffres clés du secteur du livre 2021 sur adeb.be/fr/editeur/statistiques

Les éditions F Deville

Créées fin 2019 à Bruxelles par deux libraires passionnés, Cathy Decreton et Frédéric Deville, les éditions F Deville veulent transmettre la pensée humaine grâce aux livres. Ils publient des hommes et des femmes au cœur de l'action et proposent cinq collections : les œuvres en rouge consacrées aux romans, les tribulations de Monsieur le Conte autour des contes, une collection jeunesse, une collection Beaux livres et les carnets littéraires des amateurs de pavés mosaïques. fdeville.com

Le livre **"Corentin a encore cassé ses roulettes"** aborde le thème de l'écologie de manière poétique. L'autrice, Ania Lemin, raconte nos forces et nos faiblesses à travers ses illustrations. Dans la même collection, **"Râoul et les autres"**, sorti en 2021, pose un regard sensible sur nos différences. Le cahier d'activité "Personnages en tout genre" propose aux enfants de dessiner et d'inventer toutes sortes de personnages.

>> "Corentin a encore cassé ses roulettes" et "Râoul et les autres" • **Ania Lemin • àpd 3 ans • 36 p. • 14,90 €**

Les éditions Alice Jeunesse

Fondée en 1995 à Braine-l'Alleud, Alice Éditions commence par publier des beaux-livres et des essais. C'est en 2001 que naît Alice Jeunesse, avec les albums puis les romans. Le ton est rapidement donné, avec la publication de textes de qualité, forts, sur des sujets souvent peu abordés et mis à la portée des enfants et des jeunes. **alice-editions.be**

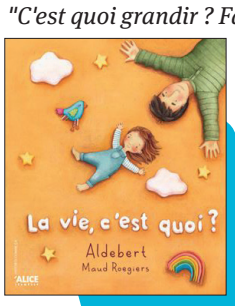

"C'est quoi grandir ? Fabriquer des premières fois. C'est quoi l'indifférence ? C'est la vie sans couleur". Des réponses poétiques pour des questions sur la vie. C'est ce que propose le livre **"La vie, c'est quoi ?"**, basé sur la chanson d'Aldebert et richement illustré par Maud Rogiers.

Où vont les pensées perdues des personnes qui sont dans la lune ? Le livre **"Le guichet de la lune"** apportera peut-être une réponse à tous les enfants rêveurs. Une rencontre avec deux personnages attachants entraine le lecteur dans une aventure lunaire aux couleurs de l'espace.

>> "La vie c'est quoi ?" • **Aldebert et Maud Roegiers • àpd 5 ans • 48 p. • 14,90 €**
>> "Le guichet de la lune" • **Charlotte Bellière et Ian de Haes • àpd 5 ans • 56 p. • 15,90 €**

Les éditions Philéas et Autobule

La revue des enfants philosophes, Philéas et Autobule, propose depuis 2005 aux 8-13 ans une initiation à la philosophie. Elle est coéditée par les asbl Laïcité Brabant wallon et Entrevues. Depuis mars 2022, ils proposent des albums adressés aux enfants à partir de 5 ans. Chaque album contient une histoire, suivie de deux doubles pages avec des activités philosophiques mettant en lumière des thèmes soulevés par le récit. **phileasetautobule.be**

Le premier album, **"Tout est si grand"**, aborde de manière poétique les thèmes du changement, du fait de grandir, de l'immensité du monde. **"Hé Big Bang"** parle des idées, d'où elles viennent, si elles peuvent s'oublier. Le cheval Big Bang a très envie d'aller à la mer et aimerait qu'on le laisse tranquille dans ses pensées, mais il est sans cesse interrompu dans ses réflexions.

>> "Tout est si grand" • **Isabel Minhos Martins et Bernardo P. Carvalho • àpd 5 ans • 40 p. • 12,50 €**
>> "Hé Big Bang" • **Isabel Minhos Martins et Bernardo P. Carvalho • àpd 5 ans • 56 p. • 12,50 €**

Les éditions Marmottons

À trois, ils forment l'équipe Marmottons depuis 2019 et sont situés à Grez-Doiceau : Auriane de Pierpont, l'autrice et logopède de formation, Colombe Casey, l'illustratrice et Geoffroy Grandjean, le compositeur. Les dessins colorés et les histoires rigolotes sont un régal pour les marmots. Chaque livre aborde un thème particulier pour permettre aux enfants de prendre conscience du monde qui les entourent. Ils sont accompagnés d'une postface utile, d'un volet musical, d'une histoire audio et d'un carnet d'activités avec des suggestions de jeux. **editionsmarmottons.com**

Le 4e livre des éditions Marmottons, **"Éléfantastique"**, invite à aller au-delà des apparences et d'accepter nos différences comme des super pouvoirs. Grâce à des mots-valises, les enfants rencontreront de drôles d'animaux originaux (ou animoriginaux) : un sourinocéros, un koalapin, un lézaraignée... Ils ont tous ce petit quelque chose de magique qui les rend unique.

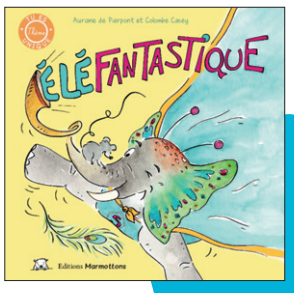

>> "Éléfantastique" • **Auriane de Pierpont et Colombe Casey • àpd 3 ans • 48 p. • 16 €**

Les éditions Versant Sud

Versant Sud jeunesse est une maison d'édition indépendante bruxelloise qui publie depuis 2016 des livres illustrés pour enfants. La collection "Les Pétoches" aborde le thème de la peur, la collection "Petites histoires nordiques" propose des albums d'auteurs nordiques, "Raconter l'art" présente des artistes peintres et les coups de cœur sont hors collection. **versant-sud.com**

Basé sur l'histoire vraie d'une jeune femme de la région du Tyrol, **"Mariedl, une histoire gigantesque"**, parle des difficultés d'être différent et des moqueries que cela suscite. Espérant un avenir meilleur, elle quitte son village de montagne et est engagée dans un cirque itinérant où elle fut présentée dans divers *Freak shows* (exhibition de "monstres humains", NDLR). Une histoire touchante soutenue par un graphisme engagé.

>> "Mariedl, une histoire gigantesque" • **Laura Simonati • àpd 4 ans • 64 p. • 17,90 €**

Les éditions Entre 2 pages

Créées en décembre 2018 à Couillet, grâce à l'impulsion de l'autrice jeunesse, Anne Libotte, Entre 2 pages a pour but de promouvoir, de multiples façons, la lecture dès le plus jeune âge, en proposant des livres pour donner l'envie de lire aux enfants. Sous forme de romans, d'albums illustrés, de livres jeu, de livres adaptés aux enfants dyslexiques ou en apprentissage de la lecture, de dossiers pédagogiques, la maison d'édition s'adresse aux enfants, adolescents et jeunes adultes. **entre-deux-pages.com**

Cinquième titre de la collection 10 pour Dys, **"Mille hiboux"** est adapté aux enfants dyslexiques ou en apprentissage de lecture. Les lettres muettes sont en gris, les liaisons sont indiquées grâce à un espace surligné en vert et une réglette permet de fixer la phrase à lire. Le livre aborde les thèmes de la peur et de la tristesse.

>> "Mille hiboux" • **Vanessa Dubaniewicz et Marcat • àpd 5 ans • 35 p. • 20 €**

Les éditions Première Ligne

Vincent Meurisse a créé sa maison d'édition, implantée à Mons, en 2018. Première Ligne propose deux collections : "Mais papa, pourquoi ?" pour les enfants et "Pour les ados, par les ados", écrit par les jeunes qui ont l'audace et le talent de raconter de belles choses. **premiereligne.be**

La collection "Mais papa, pourquoi ?" aborde neuf questions d'enfants. Le papa, démuni face à la question, invente une histoire extraordinaire et pleine de suspens. **"Pourquoi on décore les sapins de Noël ?"** (tome 9) revisite Noël dans un conte viking. Dans **"Pourquoi y a-t-il des virus ?"** (tome 7), on découvre la minuscule planète Virusia où le sujet Covid est envoyé en mission sur la Terre. La dernière partie des livres donne la réponse de maman avec des éléments scientifiques, historiques ou culturels. Aussi à découvrir : pourquoi les Indiens portent-ils des plumes ? (tome 1), c'est quoi le doudou ? (tome 5), pourquoi y a-t-il des nuages ? (tome 6).

>> "Mais papa pourquoi..." (9 tomes) • **Vincent Meurisse ou Benoît Goutière • àpd 7 ans • 12 €**

éditorial

TCE : stop au permis de polluer !

// Sandrine Warsztacki, rédactrice en chef

© Sandrine Warsztacki

Le Traité sur la charte de l'énergie (TCE) permet aux industriels d'attaquer les législations environnementales et sociales des États au nom de leurs intérêts économiques. Plusieurs pays européens viennent d'annoncer leur retrait de cet accord commercial anachronique. La Belgique suivra-t-elle ?

Entre mer et montagne, la région des Abruzzes, à l'est de Rome, est connue pour ses parcs nationaux. Moins bucolique, elle borde aussi l'un des plus grands gisements pétroliers de la Méditerranée. En 2014, Rockhopper acquiert le permis d'exploiter cette mine d'or noir sous-marine. La compagnie britannique prévoit d'y installer une raffinerie flottante avec tous les risques que cela engendre pour les écosystèmes, la santé, la pêche et le tourisme local. Face à la mobilisation populaire, le Parlement italien décide d'interdire tout projet pétrolier à moins de 18 kilomètres du littoral. Mais Rockhopper a plus d'une armée d'avocats dans son sac. Invoquant le Traité sur la charte de l'énergie (TCE), elle poursuit l'Italie devant un tribunal d'arbitrage privé. Et tant qu'à être cynique jusqu'au bout, le pétrolier ne demande pas seulement à être indemnisé des montants investis, mais aussi de tout ce qu'il aurait pu gagner en exploitant le gisement jusqu'à la dernière goutte. Le jugement est tombé le 24 août 2022 : l'Italie est condamnée à payer plus de 200 millions d'euros ! Pour donner un ordre de grandeur, cela équivaut à environ deux fois et demie le budget des parcs nationaux de France…

Une scorie du passé

Au nom du TCE, des pays se sont vus attaqués pour avoir adopté des lois protégeant la nature, planifiant la fin du charbon ou la sortie du nucléaire… Depuis la signature du Traité, plus de 150 plaintes ont été enregistrées. Mais bien souvent, la simple crainte de poursuites suffit déjà à refroidir les gouvernements (Lire *En Marche* "Énergie : le procès kafkaïen des industries contre l'intérêt public", 18 novembre 2021).

Pour comprendre comment on a pu aboutir à une situation si ubuesque, il faut se replonger dans les années 90, après la chute de l'URSS. À l'époque, l'enjeu est d'assurer la sécurité d'approvisionnement en énergie et les pays occidentaux veulent protéger les intérêts de leurs entreprises qui investissent à l'Est. Le Traité, signé aujourd'hui par 54 pays, prévoit la création de tribunaux d'arbitrage privé devant lesquels une entreprise peut, sans passer par la justice nationale, attaquer un État.

À l'époque, les changements climatiques sont encore loin des préoccupations et personne ne se doute que cet accord commercial va devenir une arme juridique redoutable contre les politiques publiques. À l'heure de la crise énergétique, l'enjeu est tout aussi social. Pour mémoire, en 2007, la Hongrie s'est vue attaquée par Electrabel pour sa politique visant à faire baisser le prix pour les ménages précarisés. Si l'entreprise n'obtint pas gain de cause, ce cas démontre une fois de plus le potentiel de nuisance du Traité : *"La crise de l'énergie que nous connaissons demande une action vigoureuse des États et de l'Union européenne pour réguler le prix de l'électricité et du gaz. Or, il existe un sérieux risque que ces derniers soient attaqués sur la base du TCE, du fait de certaines mesures d'intérêt public"*, pointe Renaud Viven, chargé de plaidoyer pour Entraide et Fraternité. (1)

#ExitTCE

Une procédure de modernisation du Traité est en cours. Après 15 rounds et deux ans de négociations, l'accord sera présenté ce 22 novembre en Mongolie. Mais les avancées proposées restent largement insuffisantes pour répondre à l'urgence climatique. Un délai de dix ans est prévu pour mettre fin à la protection des investissements existants dans les énergies fossiles après l'entrée en vigueur du Traité modernisé. Sans compter que la ratification peut elle-même prendre plusieurs années. Au printemps, le GIEC sonnait l'alarme : pour limiter le réchauffement à 1,5 °C d'ici la fin du siècle, seuil au-delà duquel nos capacités d'adaptation pourraient être sérieusement mises à l'épreuve, les émissions mondiales de gaz à effet de serre doivent décroître dès 2025 !

La plateforme pour un commerce juste et durable coordonnée par le CNCD, à laquelle la MC participe, plaide dès lors pour un retrait collectif du Traité. À l'heure de boucler ces lignes, la Pologne, l'Espagne, les Pays-Bas, la France, la Slovénie et l'Allemagne ont déjà annoncé leur intention de quitter le TCE. Diabolique jusque dans ses moindres détails, le Traité prévoit qu'un pays signataire peut encore être poursuivi pendant 20 ans après sa sortie ! Mais cette clause pourrait être neutralisée en grande partie via un accord entre les États sortants pour ne pas s'attaquer entre eux.

Hasard de l'actualité, dans cette édition d'*En Marche*, nous vous racontons comment le groupe français Total voit son projet de *pipeline* en Ouganda poursuivi devant un tribunal parisien au nom de la loi sur le devoir de vigilance (lire page 6). Cette loi, adoptée notamment par la France, permet de poursuivre une entreprise nationale en cas de violation des droits humains et environnementaux. Deux époques, deux lois. Celle qui fait primer les intérêts mercantiles sur le bien-être collectif ne devrait appartenir qu'au passé.

(1) "TCE : modernisé, mais toujours aussi dangereux", Renaud Viven, analyse publiée sur entraide.be.

Ça se passe

// Salon des volontaires Altéo

Poussez la porte du Salon des volontaires vacances le samedi 26 novembre entre 10h et 16h à Créagora à Namur. L'occasion de découvrir toute l'offre de voyage de la saison 2023 et de rencontrer des volontaires qui pourront expliquer comment se déroule un séjour et échanger. Gratuit.
Lieu : Créagora, rue de Fernelmont 40 à 5020 Namur
Infos et Inscriptions : 02 246 42 26 • alteoasbl.be (rubrique "Actualités)

// Des Rides et nous…

Et si l'on prenait le temps d'explorer le verbe Vieillir ! Et si l'on prenait un long moment pour rencontrer notre société et sa relation au vieillissement ? Le Centre culturel Stavelot-Trois-Ponts, la bibliothèque et l'Espace public numérique de Trois-Ponts se sont associés pour vous proposer, durant plus de 2 mois, diverses approches et diverses formes de rencontre avec cette période de la vie qu'est la vieillesse.
Le samedi 26 novembre à 20h à Bovigny, le spectacle "God save the vieux" vous invitera à interroger la place de nos "vieux", leurs libertés et le rapport à leurs souvenirs qui sont notre mémoire commune.
Prix : 15 €
Infos : 0495 14 69 80 • ldorina.muntean@gouvy.be

Le samedi 3 décembre de 13h30 à 17h30 à Trois-Ponts, autour de "Vieillir, une chance ou un crime ?". Au programme, diffusion du documentaire "Schnocks la vie en vieux" avec l'historienne Florence Loriaux. Ensuite, Véronique Lefèvre des Noëttes, auteure de plusieurs ouvrages, psychiatre de la personne âgée à Paris, envisagera comment changer le regard que nous portons sur nos aînés. Prix : 10 € • gratuit -18 ans
Infos et billetterie en ligne : 0471 22 68 83 • ccstp.be

// Un dimanche en famille

Guidé par l'Esprit, un chemin en couple et en famille autour de la Parole. La journée du dimanche 27 novembre, de 9h à 16h30, amène à faciliter nos relations dans le couple mais également au sein de la famille. Trouver le temps et l'espace de se dire, de s'écouter, de partager, de prier, de vivre sa foi ensemble. Animation : l'équipe d'animation NDJ.
Lieu : Notre-Dame de la Justice, avenue Pré-au-Bois 9 à 1640 Rhode-St-Genèse
Infos : 02 358 24 60 • info@ndjustice.be • ndjustice.be

// La solidarité par le sapin de Noël

Dès le dimanche 27 novembre, de 10h à 19h, 7j/7, le Silex, avec la collaboration du Ricochet, organise sa boutique de Noël et sa vente de sapins, en provenance directe de nos Ardennes belges. Le Silex et le Ricochet privilégient la rencontre amicale entre des personnes adultes, en situation de handicap ou non. Cette vente, traditionnelle depuis 51 ans, assure une partie importante des ressources financières des deux associations.
Lieu : au Silex, 82 rue Voot à 1200 Bruxelles
Infos : 02 762 40 09 • lesilex.be • lericochetasbl.be

// Parce que notre santé est précieuse

Le projet transfrontalier franco-belge SATRAQ "Sensibilisation et Action Transfrontalière pour une Réduction de la consommation de l'Alcool au Quotidien" s'adresse à tous les publics. Il se penche sur ces habitudes de consommation qui s'installent souvent insidieusement et qui représentent des facteurs de risque pour la santé (consommation de boissons alcoolisées de plus en plus importante ou régulière, sédentarité, alimentation déséquilibrée…). SATRAQ questionne nos habitudes de vie et de consommation. Il veut offrir l'opportunité de repenser nos priorités et nos choix de santé… Le projet touche à sa fin et à cette occasion nous organisons notre événement de clôture le jeudi 1er décembre de 9h à 15h.
Lieu : Rochehaut Attraction, rue du Palis 85 à 6830 Rochehaut
Infos : celine.feuillat@éducationsanté.be • preventionsanté.eu

// Les défis et les leviers des parents d'ados adoptés

L'Envol est un service de post-adoption. Ce centre a pour vocation d'accompagner et d'aider les membres de la famille adoptive et ceux qui les entourent. Il organise le vendredi 2 décembre à 19h une conférence avec Mme Johanne Lemieux (travailleuse sociale et psychothérapeute en adoption internationale, spécialisée en traitement des troubles de l'attachement). L'occasion d'évoquer avec elle les défis que peuvent rencontrer les parents des ados adoptés. Prix : 30 € • étudiant 20 €
Lieu : "The Gate", rue du Fond Cattelain 2 à 1435 Mont-Saint-Guibert
Infos, inscriptions et paiement : 0471 65 70 95 • lenvol-adoption.be

// Faire église avec les personnes handicapées

Dans les relations entre personnes avec et sans handicap, des questions essentielles surgissent qui peuvent être teintées de sentiments contradictoires : de l'enthousiasme à la maladresse, de l'intérêt au malaise, de la banalisation à l'incompréhension. Le samedi 3 décembre de 9h15 à 16h30, la Pastorale interdiocésaine et le centre de théologie pratique de l'UCLouvain vous invitent à "Faire église avec les personnes en situation de handicap", pour favoriser l'inclusion afin de briser tout isolement. Faire tomber les clichés, les stéréotypes pour mieux apprécier ce qui unit : une foi partagée qui favorise le vivre ensemble. Intervenants : Mme Talitha Cooreman, théologienne et auteure de "Catéchèse et théologies du handicap" et Mr Vincent Faber, théologien, responsable de la pastorale aux Chemins d'Ariane de l'IMS de Ciney. Prix : 20 €
Lieu : auditoire Montesquieu 10, place Montesquieu à 1348 Louvain-la-Neuve
Infos et inscription : 0478 79 11 05 • natacha.coosemans@evechetournai.be

// Noël cosaque

Dans un concert programmé bien avant l'invasion de l'Ukraine, les Passeurs des remparts vous proposent le vendredi 16 décembre à 19h30 l'ensemble Zaporogues, nom donné aux cosaques qui vivaient dans la partie centrale de ce pays. Connu naguère sous le nom de Kouban, cet ensemble est composé de musiciens professionnels issus des meilleurs théâtres lyriques ukrainiens : des solistes aux voix somptueuses et puissantes, aux timbres chaleureux et sensuels qui font toute la réputation de l'art vocal slave. Dans le répertoire de ce groupe, musique et chants traditionnels cosaques et ukrainiens.
Prix : 19 € jusqu'au 1er décembre. Prix plein : 22 €
Lieu : Basilique de Walcourt, Grand Place à 5650 Walcourt
Réservation obligatoire : 071 61 46 86

// Le cerveau au cœur des apprentissages

L'Antenne interuniversitaire ECL-ULB des Aînés de Nivelles vous propose le lundi 19 décembre, à 14h30, une conférence présentée par Laurence Ris, docteure en sciences, professeure et cheffe du service de Neurosciences, Université de Mons. Le thème : le cerveau humain est peut-être avant tout un instrument d'apprentissage, un outil programmé pour s'optimiser sans cesse sous l'influence de l'environnement. Le système scolaire a, quant à lui, pour objectif principal d'optimiser cet environnement pour permettre à chacun de maximiser son potentiel d'apprentissage. Pourtant les sciences du cerveau et les sciences de l'éducation se parlent peu. Prix : 6 € : tarif plein • réductions : étudiants et demandeurs d'emploi
Lieu : salle du Waux-Hall, place Albert Ier à 1400 Nivelles
Infos : 0476 29 00 17